



Délai pour saisir TASS - faute inexcusable

Par **cordy**, le **03/01/2014** à **11:55**

bonjour,

J'aimerais connaître le délai pour saisir le TASS pour faire reconnaître la Faute Inexcusable de mon employeur.

Suite à accident du travail en 8/2010 reconnu en AT par la CPAM (commission amiable) en 2/2012.

et suite réunion conciliation en 9/2013 (absence employeur) qui me permet de continuer ma procédure.

merci de votre attention

Par **P.M.**, le **03/01/2014** à **19:11**

Bonjour,

De toute façon, il semble que ayez engagé la procédure de reconnaissance de faute inexcusable dans le délai de la prescription qui est de 2 ans à partir de la reconnaissance du caractère professionnel de l'accident et que vous pourriez maintenant saisir le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale si la CPAM ne lui a pas transmis le dossier...